

# Information des personnes : vote électronique

\*\*\*

## Élections des représentants des usagers des conseils centraux

### Objet du traitement

---

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement destiné à l'organisation du vote par correspondance électronique via Internet pour le renouvellement des collègues étudiants au sein des conseils centraux de l'université de Bourgogne.

La base légale du traitement est le respect d'une obligation légale à laquelle l'université de Bourgogne est soumise et notamment :

- [Les articles D719-1 et suivantes du Code de l'éducation ;](#)
- [Le décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur ;](#)
- [Le décret n°2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique de l'Etat.](#)

### Catégories de données traitées

---

- État civil : civilité, nom, prénom
- Données d'identification : numéro étudiant
- Vie professionnelle : établissement d'étude, composante, formation, adresse électronique institutionnelle
- Données de connexion

### Catégories de personnes concernées

---

- Étudiants
- Auditeurs
- Usagers de la formation continue

## Destinataires des données

---

En fonction de leurs besoins respectifs, sont destinataires de tout ou partie des données :

- Les services internes de l'université de Bourgogne et notamment le pôle des affaires juridiques et institutionnelles et la direction du numérique.
- Le prestataire externe sélectionné par l'université de Bourgogne : Alphavote.

Le sous-traitant a été choisi conformément aux dispositions de l'article 28 du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (« RGPD ») ainsi qu'à la recommandation de la CNIL du 25 avril 2019 (délibération n°2019-053) relative à la sécurité des systèmes de vote par correspondance électronique, notamment via Internet.

**Le traitement ne prévoit pas de transfert de données en dehors de l'Union Européenne.**

## Durée de conservation de vos données

---

Tous les fichiers supports sont conservés sous scellés pendant une durée de deux ans. À l'issue de cette période et si aucune action contentieuse n'a été engagée à l'épuisement des délais de recours, il sera procédé à la destruction de ces documents.

## Droits des personnes

---

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification sur vos données personnelles. Vous disposez également d'un droit à la limitation du traitement de vos données personnelles.

Pour exercer l'un de ces droits, toute personne concernée peut prendre contact avec le délégué à la protection des données (DPO) de l'université de Bourgogne aux coordonnées suivantes :

**Délégué à la protection des données**

Maison de l'université  
Esplanade Erasme  
BP 27877 – 21078 Dijon Cedex  
Mél. : [dpd@u-bourgogne.fr](mailto:dpd@u-bourgogne.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).